

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g
Code du produit : 893.130004
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited/Limitée
Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd
GUELPH, ON N1C 0A1
Téléphone : 1-800-263-5002
Fac-similé : 1-905-564-3671
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Urgences involving a spill, fire, explosion or exposure:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou exposition: CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Aérosols : Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :  
Mot indicateur : Danger
Déclarations sur les risques : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version 2.0 Date de révision: 11/19/2025 Numéro de la FDS: 11590637-00002 Date de dernière parution: 10/31/2025
Date de la première parution: 10/31/2025

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (122 °F).

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Alcanes en C10-14, iso-	Donnée non disponible	68551-18-8	>= 60 - < 80 *
Gaz de pétrole liquéfiés	Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	>= 10 - < 30 *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d' eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
Avis aux médecins	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger. Évacuer la zone.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles,	:	Enlever toute source d'allumage.
----------------------------	---	----------------------------------

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

- | | |
|--|--|
| équipement de protection et procédures d'urgence | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8). |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Absorber avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | |
|--|---|
| Mesures d'ordre technique | : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter de respirer les aérosols.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Conditions de stockage : Garder sous clef.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- Matières à éviter : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Les substances et les mélanges auto-échauffantes
Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau, émettent des gaz inflammables
Produits explosifs
Gaz
- Température d'entreposage recommandée : < 40 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	TWA	1,000 ppm	CA AB OEL
		STEL	1,500 ppm	CA AB OEL

- Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.
Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
- Filtre de type : Appareil respiratoire autonome
- Protection des mains : Gants de protection
- Matériau : Gants de protection

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

- | | |
|-----------------------------------|---|
| Remarques | : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. |
| Protection des yeux | : Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de sécurité
Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- | | |
|---|--|
| Aspect | : Aérosol contenant un gaz comprimé |
| Propulseur | : Gaz de pétrole liquéfiés |
| Couleur | : incolore |
| Odeur | : Donnée non disponible |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : Mélange de solvants ; détermination de la valeur en pH impossible, pas de solution aqueuse |
| Point de fusion/congélation | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : Sans objet |
| Point d'éclair | : -60 °C |
- Méthode: vase clos

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

	Le point éclair n'est valable que pour la partie liquide de la cannette d'aérosol.
Taux d'évaporation	: Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Sans objet
Densité de vapeur relative	: Sans objet
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.82 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Caractéristiques de la particule	
Taille des particules	: Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aérosol extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5.6 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Souris): 520400 ppm Durée d'exposition: 2 h Atmosphère d'essai: gaz Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-------------------------------	---	--

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

Évaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: Directives du test 405 de l'OECD
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Type d'essai	: Essai de maximisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
	Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Directives du test 473 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (gaz)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Espèce : Rat
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 105 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Espèce : Souris
Voie d'application : inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 103 semaines
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fertilité
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:

Gaz de pétrole liquéfiés:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Espèce : Rat
NOAEL : $\geq 5,000$ mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Sem.
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Espèce : Rat
NOAEL : 10000 ppm
Voie d'application : inhalation (gaz)
Durée d'exposition : 13 Sem.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version 2.0	Date de révision: 11/19/2025	Numéro de la FDS: 11590637-00002	Date de dernière parution: 10/31/2025 Date de la première parution: 10/31/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 60 %
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Gaz de pétrole liquéfiés:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Alcanes en C10-14, iso-:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Donnée non disponible

Gaz de pétrole liquéfiés:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 1.09

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.
Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AEROSOLS
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1
Dangereux pour l'environnement	: non

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 1950
Nom d'expédition	: Aerosols, inflammable
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: Flammable Gas
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 203
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 203

Code IMDG

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AEROSOLS
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1
EmS Code	: F-D, S-U
Polluant marin	: non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AÉROSOLS
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1
Code ERG	: 126
Polluant marin	: non

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Teneur en COV (Composés	Canada - Règlement limitant la concentration en composés
--------------------------------	--

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

organiques Volatils)

organiques volatils de certains produits
Contenu en COV: 25 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

CA. DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande;

ROST OFF QUALITÉ ALIMENTAIRE, 365 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10/31/2025
2.0	11/19/2025	11590637-00002	Date de la première parution: 10/31/2025

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 11/19/2025
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les éléments au niveau desquels des changements ont été effectués à la version précédente sont surlignés dans le corps de ce document par deux lignes verticales.

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F